



COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTE

SAINT-DENIS, SAINTE-MARIE

DIAGNOSTIC

ACCES DIRECT AUX SOINS ORTHOPHONIQUES

pour avenant au projet de santé de
la CPTS Nord La Réunion

Contrat ACI du 02 janvier 2023

Mission socle : amélioration de l'accès aux soins

Référents

Alain DUVAL, infirmier libéral et président de la CPTS Nord La Réunion

Lydie MARIN, orthophoniste

Réalisé par :

CPTS NORD LA REUNION

Siège social : 30 rue André Lardy La Mare 97438 Sainte-Marie

Bureau : 8, rue Pondichéry La Mare 97438 Sainte-Marie

Contact:

Maëva ELISABETH, coordinatrice projet de santé
de la CPTS Nord La Réunion

06 92 24 15 19

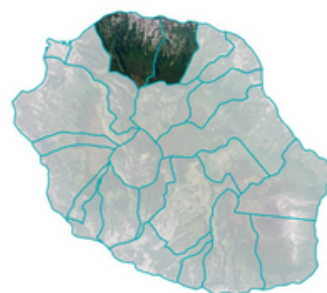
maeva.elisabeth@cptsnord.re



Sommaire

01.	<u>Présentation de la CPTS Nord La Réunion</u>	p3
	1.1 Les membres	p4
	1.2 Les missions de la CPTS Nord La Réunion	p5
	1.3 Focus sur la mission 1	p6
02.	<u>Ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques</u>	p7
	2.1 Introduction de l'accès direct aux soins orthophoniques	
	2.2 Introduction et présentation de la loi RIST	p8
	2.3 Etat des lieux de l'offre de soins sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion	p9-10
03.	<u>Enquêtes sur l'accès aux soins orthophoniques sur le bassin de la CPTS Nord La Réunion</u>	p11
	3.1 Enquête à destination des orthophonistes	p11
	3.2 Recueil des données suite à l'enquête à destination des orthophonistes	p12
	3.4 Enquête à destination des usagers	p13
	3.5 Recueil des données suite à l'enquête à destination des usagers	p13-14-15
04.	<u>Les difficultés rencontrées par les orthophonistes</u>	p16
05.	<u>Analyses</u>	p17-18-19
06.	<u>Modification du projet de santé de la CPTS Nord La Réunion et mise en place de l'accès direct aux soins orthophoniques</u>	p20
	Procédure de mise en place de l'accès direct aux soins orthophoniques	p21
	Avenant au projet de santé de la CPTS Nord La Réunion	p22-23-24
	Logigramme	p25
07.	<u>Planification de mise en place</u>	p26
08.	<u>Annexes</u>	p27

Présentation de la CPTS Nord La Réunion



Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, communément appelées CPTS, regroupent l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé commun qu'ils définissent et créent ensemble.

Souvent créées à l'initiative des professionnels de santé libéraux, les CPTS, organisées en association loi 1901, visent à répondre aux problématiques de santé sur le territoire concerné.

La CPTS Nord La Réunion constitue l'une des 6 CPTS du département de la Réunion, et elle regroupe les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie, soit environ 187 000 habitants pour environ 1 600 professionnels de santé libéraux.

La CPTS Nord La Réunion est une CPTS de taille 4, ce qui lui permet de bénéficier du plus haut niveau de financement de l'Assurance Maladie, en sa qualité de financeur principal, dans le cadre de la réalisation des missions fléchées par le projet de santé, pour le bassin nord.

COMMUNES	POPULATION	PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX ET EXERCICE COORDONNÉ
2 Saint-Denis, Sainte-Marie	187 000 habitants 22 % de la population réunionnaise	1 600 professionnels de santé 4 MSP

Une CPTS a vocation à :

- Répondre aux problématiques de santé d'un territoire
- Structurer les soins de proximité notamment fluidifier le parcours de santé en décloisonnant et en réorganisant les soins autour du patient
- Aider les professionnels de santé et les acteurs de santé qui le souhaitent à mieux se coordonner ensemble dans les prises en charge des usagers

L'adhésion à une CPTS sur un territoire n'est pas obligatoire, elle est fondée sur la libre participation des acteurs de santé.

*La CPTS Nord La Réunion a été créée en décembre 2021 avec l'élaboration d'un projet de santé.
La signature de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) en janvier 2023 a marqué le
lancement des groupes de travaux et des missions.*

1.1 Les membres

Un bureau pluridisciplinaire



Les adhérents de la CPTS Nord La Réunion

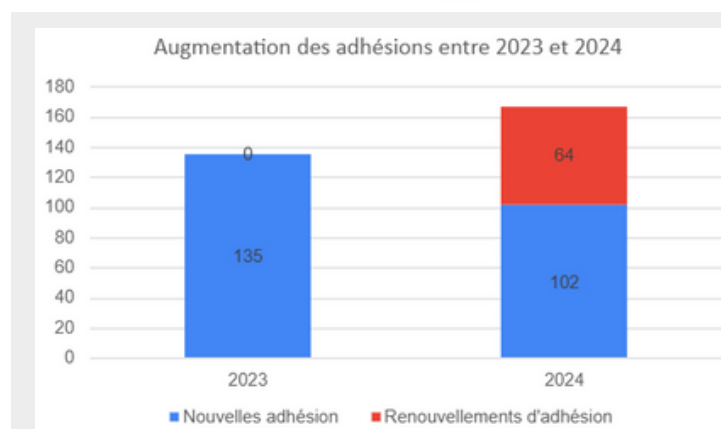
Au 31 décembre 2024, la CPTS Nord La Réunion compte **166 adhérents (dont 102 nouveaux adhérents)**, soit une augmentation significative par rapport à l'année précédente, qui en dénombrait 135.

Cette progression traduit l'intérêt croissant des professionnels de santé pour notre structure et illustre la dynamique renforcée de coopération interprofessionnelle.

Elle reflète également la reconnaissance du rôle central de la CPTS dans l'amélioration de la coordination des soins et le développement d'actions collectives au service de la santé du territoire.

Ces évolutions reflètent le dynamisme et l'attractivité croissante de notre CPTS, en assurant **une représentation plus équilibrée des professionnels** de soins primaires et spécialisés.

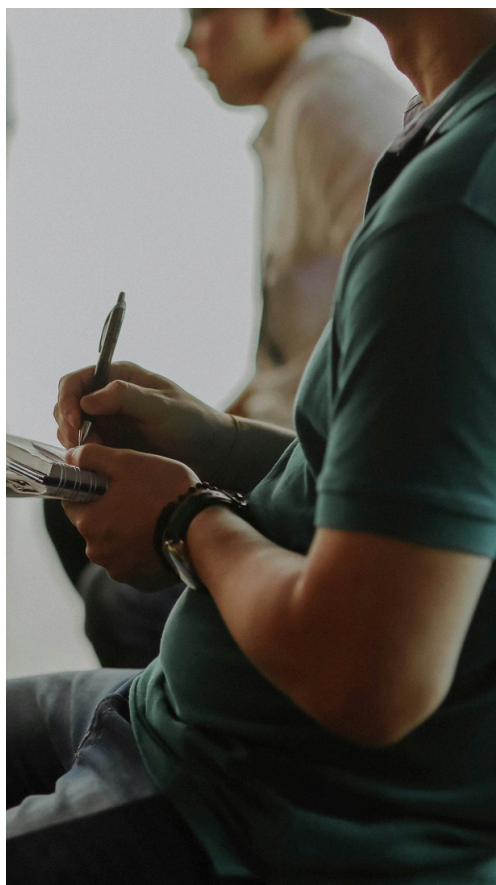
Elles ouvrent également de nouvelles opportunités pour **renforcer la collaboration interprofessionnelle et élargir notre réseau sur le territoire.**



Un Conseil d'Administration composé de **29** professionnels de santé, salariés ou représentants de structures de santé, représentants établissements de santé, médico-sociaux, établissements sociaux, usagers non professionnels de santé, associations oeuvrant dans le secteur de la santé, ou acteurs ayant une activité dans le domaine de la santé.

1.2 Les missions de la CPTS Nord La Réunion

Les CPTS ont pour objectif **un décloisonnement pluriprofessionnel** et **une structuration des parcours de santé**, via une meilleure coordination des acteurs de santé du territoire.



Les missions “prioritaires” (obligatoires dans le cadre de l’ACI) sont :

Mission 1

Améliorer l'accès aux soins et faciliter l'accès à un médecin traitant.

Mission 2

Organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient.

Mission 3

Développer des actions territoriales de prévention.

Mission 4

Organiser la réponse aux crises sanitaires graves.

Les missions optionnelles sont :

Mission 5

Développer la qualité et la pertinence des soins.

Mission 6

Accompagner le professionnel de santé sur le territoire nord.



1.3 Focus sur la mission 1

Focus sur la mission d'accès aux soins de la CPTS Nord La Réunion

Réduction du nombre de patients en ALD sans médecin traitant

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux soins pour les patients en affection de longue durée (ALD) sur le territoire Nord (Saint-Denis et Sainte-Marie), **une cartographie des médecins généralistes acceptant de nouveaux patients** a été réalisée. Cette initiative vise à mieux orienter les usagers vers un médecin traitant adapté à leurs besoins.

Par ailleurs, **une convention a été signée avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)**, permettant l'utilisation d'un numéro d'appel unique. Ce dispositif, opérationnel depuis octobre 2024, offre aux usagers recherchant un médecin traitant une réorientation facilitée vers un professionnel de santé à proximité de leur domicile. Une communication a été menée auprès des professionnels de santé ainsi que des usagers afin de promouvoir cette initiative et d'assurer son bon fonctionnement.

	ALD (nombre et prévalence pour 100 000 habitants)	Effectif	Ratio h/f	Taux CPTS	≠	Taux Régional	Taux France hexagonale
31	Ensemble des affections de longue durée (ALD)	36 803	0,9	24 416	<	25 428	22 060
32	ALD pour diabète	12 304	0,8	8 094	<	8 923	4 379
33	ALD pour maladies cardiovasculaires	8 423	1,3	6 005	<	6 155	5 973
34	ALD pour maladies psychiatriques	3 780	1,1	2 186	>	1 952	2 475
35	ALD pour cancer	3 593	0,8	2 429	=	2 362	3 635
36	ALD pour IRC	835	1,0	573	=	605	317
37	ALD pour asthme	333	0,4	217	<	247	239
38	ALD pour BPCO***	239	1,7	178	=	165	160

***Bronchopneumopathie chronique obstructive

Actions d'aller-vers avec la Karavan ODHIR

Afin d'aller au plus près des populations les plus isolées et vulnérables, la CPTS Nord a lancé en 2024 des **actions de prévention à travers la Karavan ODHIR**, sous convention avec l'AURAR. Ce dispositif innovant repose sur un camion médicalement équipé, déployé une fois par mois dans les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie.

Ce **véhicule itinérant permet la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire** composée d'infirmiers, de diététiciennes, d'enseignants en activité physique adaptée, d'orthoptistes ainsi que divers associations. L'objectif est d'offrir un **dépistage gratuit et anonyme aux populations en situation de précarité ou éloignées du système de soins**.

En 2024, cinq interventions ont été organisées, permettant d'identifier et de sensibiliser de nombreux usagers à risque. L'approche de la Karavan ODHIR illustre la volonté de la CPTS Nord La Réunion de renforcer l'accessibilité aux soins et de favoriser un suivi médical pour tous.

Par ailleurs, la CPTS Nord La Réunion a eu l'occasion d'effectuer, tout au long de l'année, de nombreuses actions de prévention lors des manifestations de la ville de Saint-Denis, telle que la Dionysienne, le relai de Saint-Denis...

Accès aux soins du patient en situation de handicap (Troubles du neurodéveloppement)

Dans le cadre de la sensibilisation des professionnels de santé aux Troubles du Neurodéveloppement (TND), deux soirées ont été organisées en 2024. La première session, intitulée « À la découverte des TND », a permis d'aborder les fondamentaux de ces troubles. Une seconde soirée a été consacrée aux symptômes et aux modalités de prise en charge.

Face au succès de ces événements et à l'intérêt manifesté par les professionnels de santé, la CPTS Nord La Réunion prévoit de poursuivre l'organisation de ces soirées en 2025 afin de **renforcer les connaissances et d'améliorer la prise en charge des patients atteints de TND**.



02

Ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques

2.1 Introduction de l'accès direct aux soins orthophoniques

Dans une démarche d'amélioration de l'accès aux soins et de renforcement de la pertinence des prises en charge, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord La Réunion s'engage à repenser les pratiques et l'organisation des soins. Cette initiative vise également à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, à répondre aux défis liés à la démographie des professionnels de santé, et à promouvoir la performance globale du système de santé.

Dans ce cadre, **la CPTS Nord La Réunion souhaite mettre en place l'accès direct aux soins orthophoniques sur son territoire.**

Lors de l'**Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2023**, les membres de la CPTS Nord La Réunion se sont prononcés majoritairement **en faveur de cette ouverture**. Cette décision s'est accompagnée d'un **soutien à la modification du projet de santé de la CPTS Nord La Réunion**, afin d'intégrer ce nouveau mode d'organisation.

Le procès-verbal de cette délibération a été transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

La CPTS Nord La Réunion demeure pleinement mobilisée en faveur d'une mise en œuvre inclusive et équitable de l'accès direct aux soins orthophoniques, au bénéfice des patients comme des professionnels de santé.

Dans cette perspective, le présent diagnostic territorial vise à dresser un état des lieux sur les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

Il a pour objectif d'**identifier les enjeux, les besoins et les opportunités associés à l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques sur ce territoire.**

La **loi du 26 avril 2021, dite loi RIST**, portée par la députée Stéphanie Rist, vise à renforcer l'efficacité de notre système de santé en favorisant **une meilleure coopération entre les professionnels de santé**. Elle s'inscrit dans une dynamique de transformation des pratiques et d'organisation des soins, au service d'un accès facilité, plus rapide et plus pertinent pour les patients.

La possibilité pour les orthophonistes de **réaliser des actes en accès direct prévue par la loi n°2023-379 du 19 mai 2023**, dite loi Rist, portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnel·les de santé puis par l'avenant n°20 à la convention nationale des orthophonistes exerçant en libéral est entrée en vigueur **à compter du 26 juillet 2023**.

Parmi les mesures phares de cette loi figure l'ouverture progressive de l'accès direct aux orthophonistes, dans des conditions encadrées. Concrètement, cela permet aux patients d'accéder à des soins orthophoniques sans prescription médicale préalable, dans le cadre de l'inscription du professionnel de santé libéral dans l'exercice coordonné, comme les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Les orthophonistes libéraux qui exercent en MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires), Centres De Santé et ESP (Équipes de Soins Primaires) ainsi que les orthophonistes salariés exerçant dans des ESMS (Établissements ou Service Médico-Social), peuvent depuis recevoir des patients sans ordonnance.

Pour les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, l'accès direct n'est possible que s'il est inscrit dans le projet de santé de la CPTS, après avoir été approuvé par l'assemblée générale.

Ce dispositif vise plusieurs objectifs :

- **Améliorer la pertinence des prises en charge**, en simplifiant le parcours du patient tout en assurant la qualité et la sécurité des soins ;
- **Alléger la charge des médecins généralistes et optimiser le temps de soins pour les orthophonistes ;**
- Renforcer l'autonomie et la responsabilité des professionnels paramédicaux dans **la coordination des parcours de soins ;**
- **Réduire les délais d'accès aux soins** autant que faire se peut, notamment dans les territoires sous-dotés.

Dans ce contexte, l'accès direct aux soins orthophoniques représente **une avancée importante pour répondre à la forte demande**, particulièrement dans les zones où les délais d'attente sont longs. Sa mise en œuvre au sein des CPTS permet une approche territoriale concertée, adaptée aux réalités locales et aux besoins spécifiques de la population.

Informations générales sur la pratique des orthophonistes :

✓ Les orthophonistes exercent leur art en toute autonomie depuis 2002 :

- le médecin prescrit le bilan et la rééducation si nécessaire
- le diagnostic est directement posé par l'orthophoniste
- l'orthophoniste détermine si la rééducation est pertinente ou non (20% des bilans ne donnent pas lieu à un suivi : l'orthophoniste joue donc son rôle de filtre) et recommande des examens complémentaires à l'issue du bilan initial : bilans médicaux (ophtalmologue, ORL, neurologue, pédiatre, neuropédiatre...) et/ou paramédicaux (orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute...)
- le plan thérapeutique est établi en autonomie avec le patient consécutivement au bilan

✓ La formation initiale est élevée au grade MASTER depuis 2013.

✓ Les orthophonistes ont une obligation de formation continue triennale (Qualiopi / FIF-PL / ANDPC).

✓ les orthophonistes sont des entités indispensables au parcours patient :

- Rédaction et transmission du compte-rendu de bilan orthophonique au médecin traitant et/ou médecin prescripteur désigné par le patient
- Appels téléphoniques pour transmettre ou recueillir des informations importantes dans le cadre du suivi
- Téléexpertise : les orthophonistes peuvent solliciter l'expertise des médecins
- Les orthophonistes sont convaincus que la démarche de prise en charge dans un parcours de soins est de meilleure qualité

En **2024**, selon les données chiffrées de la CGSS de 2025, le territoire couvert par la CPTS Nord La Réunion recensait, au total, **46 orthophonistes** :

- 39 orthophonistes en exercice sur la commune de Saint-Denis
- 7 orthophonistes en exercice sur la commune de Sainte-Marie

Soit des densités respectives de 25.2 et 20.4 orthophonistes pour 100 000 habitants, ce qui est en deçà de la moyenne sur la France entière (33.6 orthophonistes pour 100 000 habitants).

Pourtant, les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie sont considérées comme zones intermédiaires par le zonage de l'ARS La Réunion, soit des zones où l'accès aux soins orthophoniques devrait être plutôt équilibré entre la demande et l'offre de soins.

Offre de professionnels de santé (effectifs et densité pour 100 000 habitants)		Effectif	Taux CPTS	Taux Micro-Région Nord	Taux Régional
45	Professionnels médicaux libéraux	536	286	271	283
46	Médecins généralistes	176	94	91	100
47	Médecins spécialistes	155	83	73	64
48	Chirurgiens-dentistes	107	57	53	62
49	Sage-femmes	35	19	20	18
50	Pharmaciens	63	34	35	40
51	Professionnels paramédicaux libéraux	ND	ND	ND	ND
52	Infirmiers	ND	ND	ND	ND
53	Masseurs-kinésithérapeutes	ND	ND	ND	ND
54	Orthophonistes	48	25	25	56
55	Psychologues	31	16	15	17
56	Dététiciens	5	3	2	3
57	Pédicures podologues	ND	ND	ND	ND

Accès et recours aux soins		Effectif	Taux CPTS	Taux Régional	Taux France entière (*France hexagonale)
85	Population couverte par la CSS (Complémentaire Santé Solidaire)	66 884	35,7%	39,3%	10,5%
86	Consommant sans médecin traitant déclaré (17 ans et plus)	17 277	11,7%	10,2%	11,5%
87	Patients consultant le médecin généraliste sur leur commune	146 552	89,2%	89,6%	-
88	Patients consultant les médecins spécialistes sur leur commune	68 181	77,1%	68,1%	-
89	Patients consultant les infirmiers sur leur commune	67 796	76,8%	81,2%	-
90	Patients consultant les masseurs-kiné sur leur commune	28 244	88,4%	89,1%	-
91	Patients consultant les sage-femmes sur leur commune	5 135	80,4%	79,5%	-
92	Patients consultant les orthophonistes sur leur commune	1 779	77,3%	82,8%	-
93	Nombre de patients par médecins généralistes	-	2 316	1 460	1 129
94	Nombre de patients par infirmiers	-	94	102	169
95	Nombre de patients par masseurs-kinésithérapeutes	-	210	144	137
96	Nombre de patients par orthophonistes	-	65	44	58
97	Nombre de patients par orthoptistes	-	1 296	1 077	446
98	Consommation moyenne d'actes par bénéficiaire (médecin généraliste)	-	5,8	6,4	4,2 *
99	Consommation moyenne d'actes par bénéficiaire (sage-femme)	-	8,0	9,0	5,0 *
100	Consommation moyenne d'actes par bénéficiaire (infirmier)	-	223,7	159,0	47,5 *
101	Consommation moyenne d'actes par bénéficiaire (masseur-kinésithérapeute)	-	32,5	31,9	25,5 *
102	Consommation moyenne d'actes par bénéficiaire (orthophoniste)	-	NA	29,9	20,8 *
103	Consommation moyenne d'actes par bénéficiaire (chirurgien-dentiste)	-	3,7	4,0	2,9 *

Caractéristiques de la population réunionnaise :

- Taux de chômage supérieur à la moyenne hexagonale
- Taux de personnes diabétiques et accidents cardio -vasculaires au-dessus des autres régions françaises
- Taux d'illettrisme supérieur à la moyenne hexagonale
- Population la plus jeune de France même si, depuis 2024, la tendance est à la stagnation voire une légère baisse
- Fort taux d'obésité (20% en 2019) et consommation excessive d'alcool engendrant davantage de maladies chroniques (diabète, HTA , TSAF...)
- Un quart des Réunionnais bénéficiant d'une couverture santé et d'un tiers -payant généralisés, ont déjà renoncé à des soins dont ils auraient eu besoin, soit un peu moins que dans l'Hexagone.
- Inégalités sociales de santé mettant en lumière les écarts entre hommes et femmes, entre groupes socioéconomiques et/ou entre territoires ayant un impact sur de nombreux aspects de la santé des populations.

(cf LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ : L'EXEMPLE DE LA RÉUNION de Christine CATTEAU Agence régionale de santé de l'océan Indien)

Sources :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5363533>

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/ocean-indien/documents/article/2009/la-reunion-etat-desante-des-populations-et-pratiques-de-promotion-de-la-sante>

<https://inspe.univ-reunion.fr/fileadmin/Fichiers/ESPE/bibliotheque/expression/36/Catteau.pdf>



03

Enquêtes sur l'accès aux soins orthophoniques sur le bassin de la CPTS Nord La Réunion

3.1 Enquête à destination des orthophonistes

Dans le cadre de son diagnostic territorial et dans l'objectif de dresser un état des lieux de l'offre de soins orthophoniques ainsi que des attentes des professionnels de santé du territoire nord, la CPTS Nord La Réunion a lancé une enquête au mois d'avril 2025, à destination des 46 orthophonistes exerçant sur le bassin nord.

Ce questionnaire visait à recueillir des données sur :

- L'évaluation des moyens actuellement disponibles pour répondre à la demande en soins orthophoniques ;
- Les effets attendus de l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques du point de vue des orthophonistes ;
- Leurs retours et attentes concernant cette évolution organisationnelle.

L'enquête a été diffusée par voie numérique via la newsletter de la CPTS, les réseaux sociaux, ainsi qu'avec le soutien de l'URPS Orthophonistes de La Réunion et du Syndicat des Orthophonistes de la Région Réunion (SORR).

Au total, **30 orthophonistes** sur les 46 en exercice en juin 2024 (soit 65,2 % de professionnels répondants) ont répondu au questionnaire (au 26 août 2025), témoignant ainsi d'un intérêt marqué pour cette démarche de concertation et de réflexion territoriale.

Evolution des adhésions	2023	2024	2025
TOTAL	11	4	5
donc orthophonistes exerçant à Saint-Denis	10	4	4
donc orthophonistes exerçant à Sainte-Marie	1	/	1

Note : La décision votée en Assemblée Générale de la CPTS Nord en décembre 2023, en faveur de l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques, a suscité un fort engouement et entraîné une mobilisation des orthophonistes, comme en témoigne leur adhésion à la CPTS Nord La Réunion en 2023

3.2 Recueil des données suite à l'enquête à destination des orthophonistes

Répondants

Commune de Saint-Denis	26
Commune de Sainte-Marie	4
Soit un total de 30 répondants (65,2 %)	

Total de professionnels sur le territoire

39	soit 66,7 %
7	soit 57,1 %

pour 46 professionnels en exercice sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion

Êtes-vous adhérents à la CPTS Nord La Réunion ?

Oui	5
Non	25

Estimez-vous avoir les moyens suffisants de répondre à la demande de soins en orthophonie ?

Oui	1
Non	27
Ne se prononce pas	2

Selon vous, quels seraient les effets de l'accès direct ?

	Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt oui	Tout à fait	Ne se prononce pas
Gain de temps pour le patient		2	7	19	2
Evite des ruptures de soins	1	6	9	12	2
Gain de temps pour le médecin		1	5	22	2
Moins de charge administrative pour les orthophonistes	1	3	6	18	2
Sentiment de reconnaissance pour les orthophonistes	1	3	7	17	2
Réaffirmer la confiance des médecins envers l'expertise des orthophonistes	1		8	19	2

A votre sens, quels autres avantages apporterait l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques ?

Avis positifs

"A mon sens l'ouverture de l'accès direct permettrait d'éviter les consultations médicales uniquement pour une ordonnance de bilan ou rééducation alors même que ce n'est pas toujours justifié. Aujourd'hui lorsqu'un patient arrive avec une ordonnance nous sommes tenu(e)s de le recevoir or cela n'est parfois pas nécessaire ce qui allonge l'attente pour les autres patients. Le fait de pouvoir se baser sur l'expertise orthophonique serait bénéfique à tout niveau surtout en ces temps où les efforts sont demandés sur tous les budgets, celui de la santé en faisant partie."

"Principalement un gain de temps pour les professionnels (orthophonistes et médecins) et une protection face aux ordonnances mal rédigées..."

"Reconnaître et appuyer le statut de l'orthophonie en tant que discipline "aux pratiques avancées", c'est-à-dire autonomes, possédant une expertise, posant des diagnostics, décidant du nombre de séances nécessaire et de leur fréquence, choisissant nos outils, etc..."

"Amélioration du repérage des fragilités ou troubles légers Grace à un parcours fluidifié."

"Un gain de temps pour les familles, les médecins et les orthophonistes. Moins de tracas administratifs (perte de l'ordonnance, oubli, mauvais intitulé....)." —

Efficiences du système de soins :

- Optimisation des délais d'attente et réduction des consultations médicales inutiles
- Economies budgétaires dans le système de santé

Reconnaissance professionnelle :

- Valorisation de l'expertise orthophonique

Amélioration qualitative des soins :

- Meilleur repérage précoce des troubles légers et fragilités
- Parcours de soins fluidifié et plus adapté

Simplification administrative:

- Elimination des problèmes d'ordonnances (perte, oubli, mauvaise rédaction)

Gain de temps généralisé :

- Bénéfice pour tous les acteurs : patients, familles, médecins, orthophoniste

Avis négatifs

"Je n'en vois pas, le patient va encore penser qu'on fait du soutien scolaire et ça ne diminuera pas les listes d'attente. Et pour l'administratif c'est pire faudra sans arrêt justifier notre travail." —

Préoccupation sur la charge administrative liée à la justification du travail effectué, et sur l'image et la reconnaissance de la profession.

L'ensemble converge vers une vision d'une orthophonie plus autonome, efficace et mieux intégrée dans le parcours de soins.

3.4 Enquête à destination des usagers

Afin d'enrichir les données par les retours d'expérience des usagers, la CPTS Nord La Réunion a mené une enquête à destination du public. Cette enquête visait à recueillir des informations sur :

- La connaissance du rôle de l'orthophoniste
- Les difficultés rencontrées pour obtenir un rendez-vous en orthophonie
- La connaissance du site ALLO-ORTHO ainsi que de la plateforme de régulation des demandes en orthophonie sur le territoire
- Les attentes et besoins des usagers en matière de suivi orthophonique

L'enquête a été diffusée via les canaux de communication de la CPTS Nord La Réunion, ainsi que par l'intermédiaire de son réseau de partenaires : la mairie de Saint-Denis et son CCAS, le Conseil Départemental et les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Au total, la CPTS Nord La Réunion a pu recueillir **36 réponses** à ce questionnaire, permettant ainsi d'identifier plus finement les besoins du territoire.

3.5 Recueil des données suite à l'enquête à destination des usagers

PROFIL DES FAMILLES REPONDANTES

Commune de Saint-Denis	24
Commune de Sainte-Marie	6

Soit un total de **36 répondants**

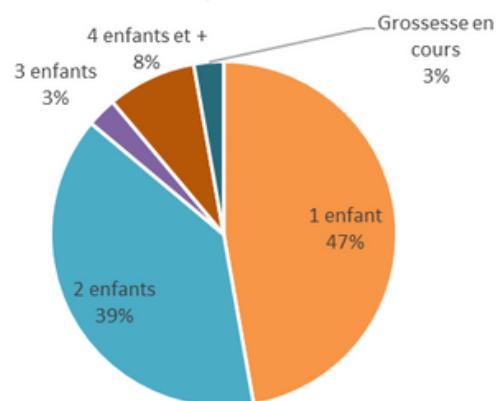
Répartition par représentant légal répondant:

Homme	2
Femme	34

Niveau scolaire

Crèche	13
Très petite section	1
Petite section	2
Moyenne section	2
Grande section	5
CP	1
CE2	4
CM1	2
CM2	3
Collège	7
Lycée	2
Etudes supérieures	2

Composition des familles répondantes



Âge des enfants

1 an	1	5 ans	3	10 ans	2	14 ans	1
2 ans	8	6 ans	4	11 ans	2	17 ans	1
3 ans	9	8 ans	3	12 ans	3	20 ans	1
4 ans	1	9 ans	3	13 ans	2	21 ans	1

Connaissez-vous le rôle d'un.e orthophoniste ?

Oui	23
Non	7
Ne se prononce pas	6

Votre enfant a-t-il déjà consulté un.e orthophoniste ?

Oui	9
Non	21
Ne se prononce pas	6

Si oui, quand et pour quel motif ? (avis et commentaires sur l'enquête usagers)

En 2025 : articulations.

En 2019 : Trouble de l'oralité pour la petite. En mars 2025 pour difficultés scolaires pour la grande.

En 2017 et 2022 : pour le bégaiement, et pour un bilan de compréhension.

Décembre 2023 et décembre 2024 : pour retard de langage

Début 2025 : pour retard d'apprentissage.

Trouble de l'oralité pour les 3 ans de l'enfant.

Votre enfant est-il actuellement suivi par un.e orthophoniste ?

Oui	3
Non	26
Ne se prononce pas	7

Si oui, à quelle fréquence ? (avis et commentaires sur l'enquête usagers)

Répondant 1 : 1 fois par semaine

Répondant 2 : Presque 1 fois par semaine. Non disponible pendant les vacances.

Répondant 3 : 2 fois par mois

Avez-vous rencontré des difficultés pour obtenir un rendez-vous ?

Oui	11
Non	12

Si oui, quand et pour quel motif ? (avis et commentaires sur l'enquête usagers)

Délai de rdv / délais d'attente.

Pas d'orthophoniste disponible / Pas de disponibilité immédiate.

Liste d'attente depuis plus de un an chez 3 orthophonistes.

Manque de disponibilité, et j'ai dû prendre rdv avec un orthophoniste qui est pas près de chez moi. Et c'est grâce à une connaissance que j'ai pu avoir une prise en charge rapide.

Cela fait un an que j'attends un rdv. J'ai contacté il y a un an et depuis on ne m'a pas recontacté pour ma première fille.

Deux ans d'attente.

A quelle distance se trouve le cabinet d'orthophoniste le plus proche ?

Moins de 5 km	10
Entre 5 et 15 km	3
Je ne sais pas	7

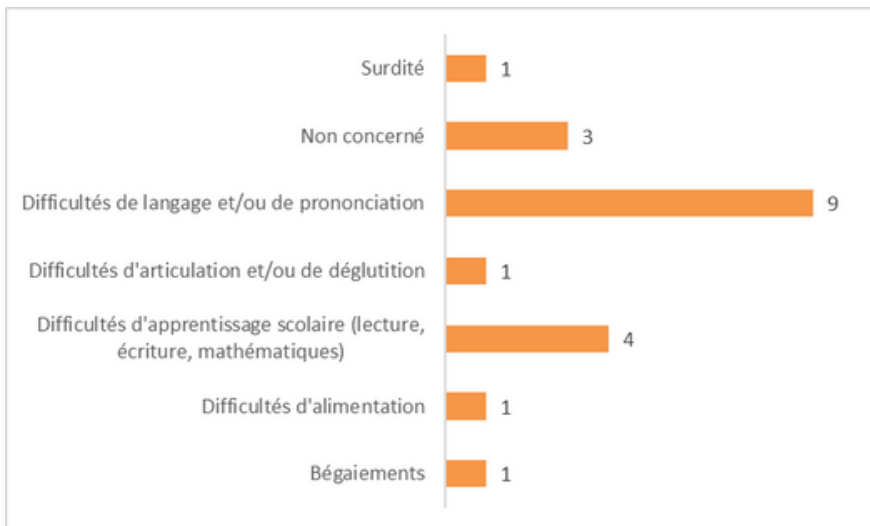
Avez-vous des contraintes pour accompagner votre enfant aux séances ?

Oui	6
Non	14

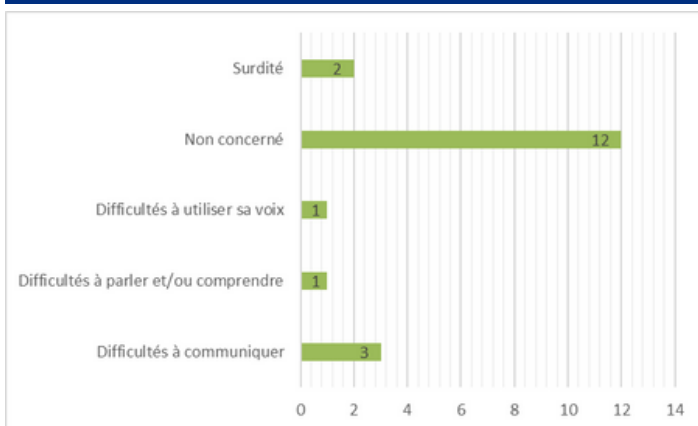
Si oui, lesquelles ? (avis et commentaires sur l'enquête usagers)

Travail
Handicap, horaires de travail
Transport
Horaires de travail non fixes

Motifs de la demande ou de l'intérêt pour une consultation orthophonique POUR L'ENFANT



Motifs de la demande ou de l'int r t pour une consultation orthophonique POUR L'ADULTE



Connaissez-vous le site ALLO-ORTHO.COM ?

Connaissez-vous le nouveau syst me de r gulation des demandes en orthophonie sur notre territoire ?

Oui	1
Non	18

Oui	1
Non	19

Qu'attendez-vous d'un suivi orthophonique pour votre enfant ?

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT

- Am lioration et pistes de travail
- Am liorer les difficult s de mon enfant
- Am liorer son comportement
- L'am lioration de sa probl matique
- Que l'enfant progresse

EVALUATION ET BILANS

- Bilan retard langage
- Un bilan orthophonique et une prise en charge si n cessaire
- Que l'on sache quelles difficult s il a pr cis ment et qu'il puisse avoir un accompagnement

EXPERTISE ET PROFESSIONALISME

- Expertise, conseil, am lioration
- Professionnalisme

COMMUNICATION, DISPONIBILIT  ET COMPREHENSION

- Plus de disponibilit  et du temps pour expliquer au parent comment l'aider   la maison
- Mieux comprendre

Seriez-vous int ress  par :

Plus de relais pendant les vacances	1
Un temps d'information pour les parents sur les troubles du langage	3
Une mise en lien avec un orthophoniste de votre secteur	8

Les difficultés identifiées par les orthophonistes du territoire

Une ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques attendue

Plusieurs freins structurels et organisationnels ont été remontés par les orthophonistes libéraux du Syndicat des Orthophonistes de la Région Réunion (SORR), membre de la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), mettant en lumière des problématiques récurrentes dans l'accès aux soins et la coordination territoriale :

- **Un manque cruel d'orthophonistes salariés dans les ESMS, HDJ,...**
- **Une absence de postes en prévention** : Il est constaté un manque de professionnels orthophonistes dans des structures clés de prévention comme les PMI ou les EHPAD, limitant les possibilités de dépistage précoce, de suivi en dysphagie ou de rééducation des troubles cognitifs.
- **Des difficultés liées aux prescriptions médicales** : Une part importante des prescriptions pour soins orthophoniques émises par les médecins de ville sont jugées incomplètes ou mal libellées par les orthophonistes. Selon la réglementation, l'orthophoniste est juridiquement responsable de la validité de l'ordonnance, ce qui entraîne des retours fréquents vers le prescripteur, allongeant les délais de prise en charge. Certains médecins peuvent également refuser de prescrire, pour diverses raisons (non-médecin traitant, plainte jugée non objectivable, délais de consultation, etc.).
- **Une charge administrative et un délai de prise en charge allongé** : Le contexte actuel, marqué par une forte demande et un manque de professionnels, engendre une pression importante sur les orthophonistes libéraux. Dans ce cadre, la mise en place de l'accès direct est perçue comme une solution pour alléger les démarches administratives, fluidifier le parcours patient, et libérer du temps dédié aux soins.

Toutefois, l'accès direct ne constitue qu'un levier parmi d'autres pour améliorer l'accès aux soins orthophoniques. Des dispositifs complémentaires existent ou se mettent en place sur le territoire :

- Le site **www.allo-ortho.com**, plateforme d'information, de conseils et de prévention à destination du grand public, **qui intègre le système de régulation des demandes de bilans orthophoniques** (anciennement PPSO).
- Le **DP20 (Dépistage Précoce Orthophonie-Orthoptie)**, en cours de déploiement sur le territoire réunionnais.
- Les **formations à destination des aidants**, notamment pour l'accompagnement des patients aphasiques (financées par la CNSA).

Ces outils participent collectivement à une meilleure orientation, à une régulation de la demande et à un appui aux professionnels de santé du territoire.



Analyses

05

À la suite du recensement mené auprès des **orthophonistes**, plusieurs difficultés majeures ont été identifiées dans l'exercice de leur pratique :

- **Ordonnances médicales inadaptées ou imprécises** : de nombreux orthophonistes relèvent que les prescriptions établies par les médecins sont parfois mal libellées, ce qui peut entraîner des retards ou des incompréhensions dans la mise en place des prises en charge.
- **Faible prescription de l'orthophonie par certains médecins** : il est constaté un manque de prescriptions ciblées pour des situations pourtant nécessitant un suivi orthophonique, notamment en lien avec les pathologies neurologiques et neurodégénératives.
- **Insuffisante prise en compte de l'étendue du champ de compétences de l'orthophonie** : la rééducation, le maintien, l'adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myo-faciales sont encore trop peu prescrits alors qu'ils constituent une part essentielle du rôle des orthophonistes.
- **Manque de reconnaissance de la pratique et de l'expertise des orthophonistes** : les professionnels expriment le besoin d'une meilleure valorisation de leurs compétences spécifiques et de leur expérience, en particulier dans l'accompagnement des patients atteints de pathologies complexes.



Analyse de l'enquête menée auprès des **usagers** sur l'accès à un orthophoniste :

L'enquête menée auprès des usagers a recueilli **36 réponses**, dont une très large majorité de femmes (34 femmes pour 2 hommes), ce qui traduit une forte implication des mères dans la recherche d'accès aux soins orthophoniques.

La répartition géographique montre que la majorité des répondants résident à **Saint-Denis (24 réponses)**, suivis de **Sainte-Marie (6 réponses)**, tandis que 6 personnes n'ont pas précisé leur commune.

Les **motifs de demande** concernent principalement les enfants, avec en priorité **des difficultés de langage, de prononciation, d'articulation ou de déglutition**. Quelques répondants indiquent ne pas savoir, ce qui souligne un besoin d'accompagnement dans l'identification des troubles. Pour les adultes, les motifs évoqués portent surtout sur des difficultés à utiliser la voix ou à communiquer, mais la plupart des familles déclarent ne pas être concernées par ce volet.

Les **attentes vis-à-vis d'un suivi orthophonique** se concentrent autour de plusieurs axes. Tout d'abord, **l'amélioration et la progression de l'enfant** sont centrales : les parents souhaitent que leurs enfants puissent surmonter leurs difficultés, progresser et mieux communiquer.

Ensuite, la demande de **bilans spécialisés est récurrente**, avec des attentes autour du dépistage des retards de langage, de la réalisation d'un bilan orthophonique et, si nécessaire, d'une prise en charge adaptée. Les familles expriment également une attente forte de **professionnalisme et d'expertise** de la part des orthophonistes, ainsi qu'un besoin **d'accompagnement direct des parents**, notamment à travers plus de disponibilité pour expliquer les difficultés et donner des pistes d'aide à la maison.

Par ailleurs, l'enquête révèle une **faible connaissance des dispositifs existants**. Peu d'usagers connaissent le site **ALLO-ORTHO.COM** ou le **système de régulation des demandes en orthophonie sur le territoire**, ce qui montre la nécessité de renforcer la communication et l'information auprès du public.

En résumé, l'enquête met en évidence une **demande forte en orthophonie, un besoin d'accompagnement accru des familles, une attente claire de bilans et de suivis spécialisés**, ainsi qu'un **manque de visibilité des dispositifs existants**.

Les usagers expriment une **frustration face à un délai d'attente important pour une prise en consultation**; et un **besoin de disponibilité de la part des professionnels** pour mieux comprendre les troubles et accompagner leur enfant au quotidien.



Recueil de l'avis de l'URML OI et des médecins généralistes du territoire nord quand à l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques



Dans une volonté de construire et de travailler en cohésion avec l'ensemble des acteurs du territoire sur la question de l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques, la CPTS Nord La Réunion a sollicité le 27 juin 2025 l'**avis de l'URML OI (URPS Médecins)** qui réunissait son bureau le 2 juillet 2025.

L'URML OI, de manière informelle, si elle **reconnait le bénéfice** de l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques, considérant que celui-ci constitue une avancée positive pour améliorer le parcours de soins des patients et répondre aux besoins de prise en charge, déplore cependant la **méthodologie employée pour la mise en place de l'accès direct sur le territoire réunionnais**.

La CPTS Nord La Réunion rappelle qu'un parcours patient de qualité repose avant tout sur une approche pluridisciplinaire, associant étroitement les orthophonistes et les médecins généralistes, dans le cadre de l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques sans prescription médicale (*cf. logigramme page 25*).

La CPTS Nord La Réunion a sollicité l'ensemble des médecins du territoire Nord, qu'ils soient adhérents ou non, sur la base des coordonnées de 60 médecins dont elle dispose.

À ce jour, une lettre d'engagement a été recueillie, témoignant d'un soutien à l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques.



Modification du projet de santé de la CPTS Nord La Réunion et mise en place de l'accès direct aux soins orthophoniques

L'Assemblée Générale du 13 décembre 2023 a adopté l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques.

La CPTS Nord La Réunion **procède à la modification de son projet de santé** à travers un **avenant**, dans lequel, **il est précisé** :

- la mise en œuvre de l'accès direct aux soins orthophoniques sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion aux professionnels de santé en application et respect des évolutions législatives et conventionnelles.

Sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion, **46 orthophonistes sont recensés en mai 2024 (Commission Paritaire Régionale des Orthophonistes)**. L'état des lieux sera à affiner, notamment dans l'optique d'un meilleur repérage par les demandeurs.

Dans l'optique d'améliorer l'accès aux soins et la pertinence des prises en charge, de repenser les pratiques et l'organisation des soins, de réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, de faire face au défi de la démographie des professionnels de santé et développer la performance du système de santé, l'accès direct aux orthophonistes est mis en œuvre.

Les patients peuvent être directement pris en soins par un orthophoniste **sans prescription médicale**.

Cela concerne **l'ensemble de la population** prise en soins sur le territoire de la CPTS La Réunion, ainsi que l'ensemble des orthophonistes adhérents à la CPTS Nord La Réunion.

Les partenaires de la mise en application de l'accès direct aux orthophonistes sont les maisons de santé pluridisciplinaires, les centres de santé, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie et l'URPS Orthophonistes.



Modification du projet de santé de la CPTS Nord La Réunion et mise en place de l'accès direct aux soins orthophoniques

Procédure de mise en place de l'accès direct aux soins orthophoniques par la CPTS Nord La Réunion

Dans le cadre de sa mission visant à améliorer l'accès aux soins sur le territoire, la CPTS Nord La Réunion a engagé une démarche progressive pour la mise en œuvre de l'accès direct aux soins orthophoniques.

Cette démarche s'est structurée en plusieurs étapes :

Rédaction d'un avenant au projet de santé

- Intégration de l'accès direct aux soins orthophoniques dans le projet de santé.
- Validation par les instances de gouvernance de la CPTS Nord La Réunion.

Élaboration d'un logigramme

- Conception d'un outil de référence précisant les modalités de recours direct aux orthophonistes.
- Définition des étapes clés du parcours patient, des critères d'orientation et des articulations avec les médecins généralistes et les orthophonistes.

Réalisation d'un diagnostic territorial

- Rédaction du présent diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire en matière de soins orthophoniques.
- Diffusion d'une enquête auprès des orthophonistes afin de recueillir leur perception, leurs attentes et leurs difficultés rencontrées.
- Diffusion d'une enquête auprès des usagers pour évaluer leur niveau d'information, leurs besoins et leur intérêt pour l'accès direct.
- Analyse des données chiffrées de 2024 transmises par l'Assurance Maladie, concernant l'offre de soins et la démographie des orthophonistes sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion.

Analyse et restitution

- Compilation et analyse des données recueillies.
- Restitution des résultats aux instances (Assurance Maladie et ARS).



Avenant au projet de santé de la CPTS Nord La Réunion

LOGO ARS A AJOUTER

LOGO ASSURANCE MALADIE A AJOUTER



AVENANT N° 5

CONTRAT RELATIF AUX COMMUNAUTES PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTE

Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 162-14-1, L. 162-14-1-2, L. 162-14-2 et L162-15 ;

Vu l'accord cadre interprofessionnel paru au journal officiel du 7 avril 2019 ;

Vu l'arrêté du 21 août 2019 portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif au déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé.

Il est conclu entre

D'une part,

Le directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion
Représentée par Monsieur Benoît SERIO,

Le directeur de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion
Représentée par Monsieur Gérard COTELLON,

Et d'autre part,

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé :

- Raison sociale : **CPTS NORD La Réunion**
- Numéro FINESS : EJ 97 041 277 1 – ET 97 041 278 9
- Adresse : 30 rue André Lardy – 97438 Sainte-Marie

Représentée par **Monsieur Alain DUVAL** agissant en qualité de président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord La Réunion.

un contrat relatif aux communautés professionnelles territoriales de santé le 2 janvier 2023 en vue de valoriser les moyens mis en œuvre par la communauté professionnelle pour mettre en place et développer différentes missions en faveur de l'accès aux soins, de la qualité et de la fluidité des parcours de santé, de la prévention, de la qualité et l'efficacité des prises en charge, et d'une amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé.

Article 1 – Préambule

Ce contrat, entré en vigueur le 2 janvier 2023, a été modifié par :

- Avenant no 1, le 5 septembre 2023
- Avenant no 2, le 31 octobre 2023
- Avenant no 3, le 2 janvier 2024
- Avenant no 4, le 28 juin 2024

Lors du dialogue de gestion annuel du 6 décembre 2024 entre l'Assurance Maladie et la CPTS Nord La Réunion, les parties ont convenu de modifier le projet de santé en intégrant les modalités d'accès aux soins direct orthophoniste sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion.

Avenant au projet de santé de la CPTS Nord La Réunion

LOGO ARS A AJOUTER

LOGO ASSURANCE MALADIE A AJOUTER



Dans l'optique d'améliorer l'accès aux soins et la pertinence des prises en charge, de repenser les pratiques et l'organisation des soins, de réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, de faire face au défi de la démographie des professionnels de santé et développer la performance du système de santé, **l'ouverture de l'accès direct aux orthophonistes est mise en œuvre sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 4341-1 du code de la santé publique.**

Les patients peuvent être directement pris en soins par un orthophoniste sans prescription médicale. Cela concerne l'ensemble de la population prise en soins sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion.

L'accès direct est une reconnaissance de l'expertise des orthophonistes et leur donne davantage d'autonomie. En pratique, la prescription est bien plus une contrainte administrative qu'un filtre. Ainsi, l'accès direct facilite l'accès aux soins et permet une reconnaissance de l'expertise des orthophonistes tout en dégageant du temps médical.

La CPTS Nord affirme son engagement en faveur de l'ouverture de l'accès direct à l'ensemble des orthophonistes du territoire, et non uniquement aux adhérents de la CPTS Nord.

Pour autant, dans un premier temps, seules les orthophonistes adhérentes à la CPTS Nord La Réunion seront concernées par l'accès direct.

Les partenaires de la mise en application de l'accès direct aux orthophonistes sont les établissements de santé, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les équipes de soins primaires, les maisons de santé, les centres de santé, l'agence régionale de santé, la caisse primaire de l'Assurance maladie/Caisse Générale de Sécurité Sociale, et l'URPS Orthophonistes Océan Indien.

Les orthophonistes continueront de transmettre leur compte-rendu de bilan orthophonique et tout document informant les professionnels de santé qui pourraient y avoir accès de la fin des soins, (comme le compte-rendu de bilan orthophonique et/ou la note d'évolution (compte rendu de soins), obligations conventionnelles déjà existantes) au médecin traitant du patient.

Cette transmission de compte-rendu de bilan orthophonique :

- continuera de s'effectuer, pour le médecin traitant, préférentiellement par voie dématérialisée et sécurisée (messagerie sécurisée pour professionnels de santé), si le médecin traitant en possède une ; sinon par voie postale dans les meilleurs délais.
- continuera de s'effectuer, pour le patient lui-même, par une remise en mains propres.
- se fera également par le versement de ce document dans le DMP du patient (sauf opposition de la part du patient ou de son représentant légal ; sauf refus d'activation du DMP de la part du patient ou de son représentant légal). Le consentement éclairé du patient est préalablement recueilli oralement par l'orthophoniste et sera noté sur le compte-rendu de bilan orthophonique.

En cas d'absence de médecin traitant, l'orthophoniste proposera au patient de prendre attache avec le DAC afin d'être orienté vers un médecin traitant s'il le souhaite.

L'accès direct aux orthophonistes a été validé à la majorité des membres présents et représentés en Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2023 et le procès-verbal est transmis à l'ARS et à la CPAM.

La CPTS Nord reste mobilisée pour une application plus inclusive et équitable de l'accès direct aux orthophonistes, au service des patients et des professionnels de santé.

Avenant au projet de santé de la CPTS Nord La Réunion

LOGO ARS A AJOUTER

LOGO ASSURANCE MALADIE A AJOUTER



Article 2 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le **XXX**.

Fait à Saint-Denis, en 3 exemplaires, le **XXX**.

Le directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion
Représentée par **M. Benoît SERIO**,

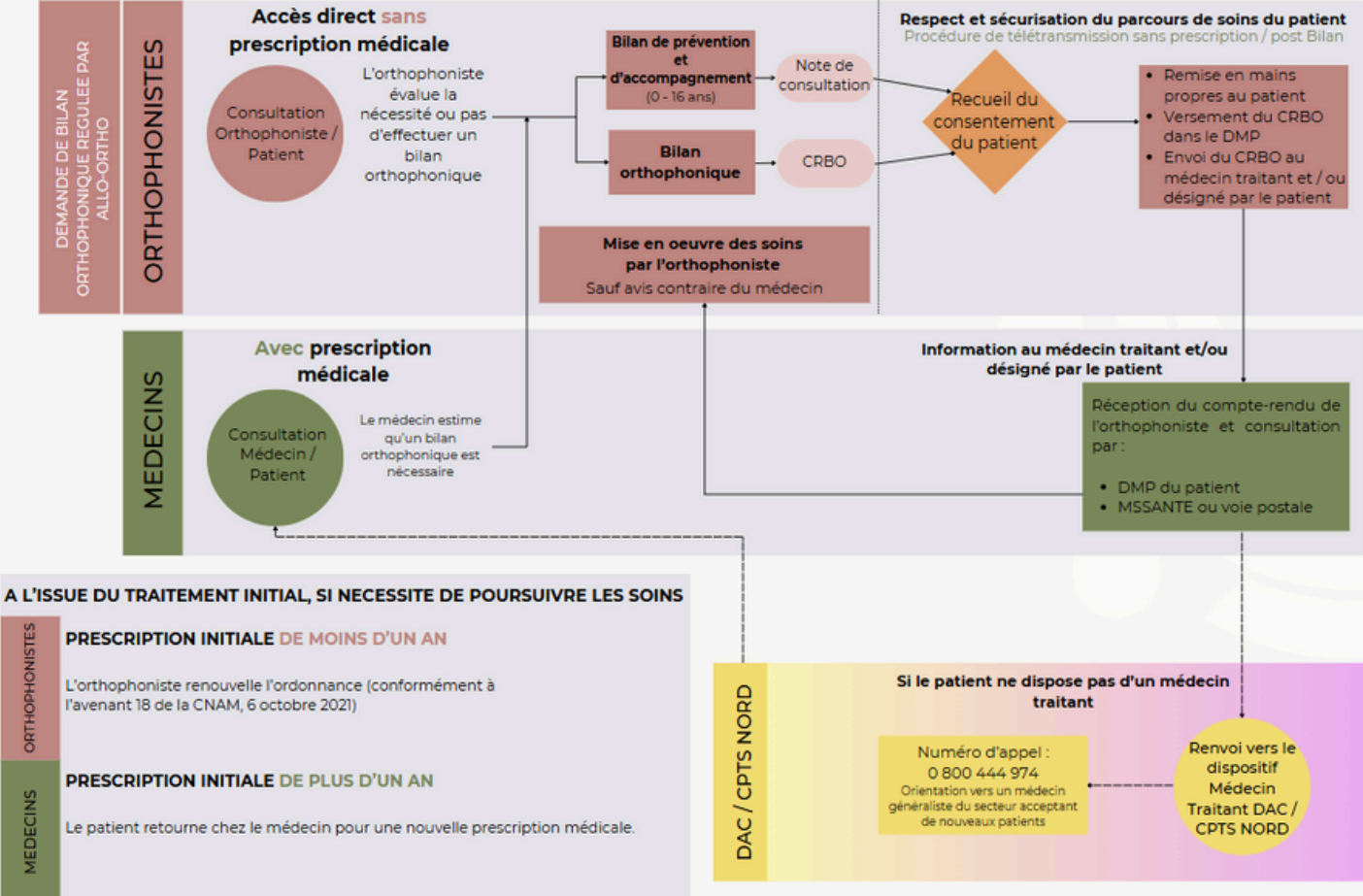
Le directeur de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion
Représentée par **M. Gérard COTELLON**,

Pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, CPTS NORD La Réunion (numéro
FINESS : EJ 97 041 277 1 – ET 97 041 278 9)
Représentée par **M. Alain DUVAL** agissant en qualité de président de la Communauté
Professionnelle Territoriale de Santé Nord de La Réunion.



ACCES DIRECT AUX SOINS ORTHOPHONIQUES

LOI RIST loi n° 2023-379 du 19 mai 2023





07

Planification de mise en place

PLAN DE DEPLOIEMENT DE L'ACCES DIRECT AUX SOINS ORTHOPHONIQUES

Validation institutionnelle

Validation de l'avenant au projet de santé par l'ARS La Réunion afin d'officialiser l'intégration de l'accès direct dans les missions de la CPTS Nord La Réunion.

Communication auprès des orthophonistes du territoire Nord

- Orthophonistes adhérents : ouverture automatique de l'accès direct.
- Orthophonistes non-adhérents : envoi d'une communication ciblée les invitant à rejoindre la CPTS Nord La Réunion (cotisation annuelle fixée à 10 €).
- Transmission d'un bulletin d'adhésion aux orthophonistes afin de justifier leur entrée dans le dispositif.
- Mise en place d'un recensement annuel des orthophonistes adhérents, tenu et actualisé par la CPTS Nord La Réunion.
- Cette liste pourra être communiquée sur demande aux instances (Assurance Maladie et ARS) auprès de la CPTS Nord La Réunion.

Communication de la CPTS Nord La Réunion auprès des médecins du territoire

- Information relayée conjointement par :
 - L'ARS La Réunion
 - L'Assurance Maladie La Réunion
 - L'URML OI

Temps d'échanges et de présentation

- Organisation d'une soirée de présentation et d'échanges à destination des médecins et des orthophonistes du Nord, afin de :
 - présenter le dispositif,
 - répondre aux questions,
 - favoriser l'adhésion et la coordination interprofessionnelle,
 - mettre à disposition des outils et ressources pour les médecins et les orthophonistes.

Communication auprès des usagers

- Diffusion d'informations claires et adaptées sur l'accès direct :
 - via l'ARS La Réunion,
 - via les canaux de l'Assurance Maladie La Réunion,
 - via les réseaux sociaux et outils de communication de la CPTS Nord La Réunion.

Evaluation à 1 an

Une évaluation du dispositif sera réalisée un an après son lancement, afin d'apprécier son efficacité et d'identifier les axes d'amélioration. Elle portera sur :

- **Indicateur quantitatif :**
 - Nombre d'orthophonistes adhérents et engagés dans l'accès direct
- **Indicateur qualitatif :**
 - Satisfaction des médecins et des orthophonistes sur l'ouverture de l'accès direct aux soins

Annexes

Liste des annexes

- Proposition d'avenant au projet de santé
- Logigramme accès direct aux soins orthophoniques
- Données chiffrées orthophonistes de l'Assurance Maladie - Exercice 2024
- Données chiffrées Démographie orthophonistes de l'Assurance Maladie - Exercice 2024
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la CPTS Nord La Réunion du 13 décembre 2023 approuvant l'ouverture de l'accès direct aux soins orthophoniques sur le territoire de la CPTS Nord La Réunion.



Mail

maeva.elisabeth@cptsnord.re



Téléphone

06 92 24 15 19



Siège / Bureau

*30, rue André Lardy 97438 Sainte-Marie
8, rue Pondichéry 97438 Sainte-Marie*